

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

1^{er} octobre 2018 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour le Conseil Municipal du 8 octobre 2018 à 20 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Conseil Municipal des Enfants du RPI du Plateau de Sauzet ; Création d'un poste d'adjoint technique, 22h/semaine ; WI-FI public lotois : adhésion Syndicat Lot Numérique et abonnement auprès de QOS Télécom ; Résiliation du contrat de maintenance de l'ancienne chaudière fioul à l'école ; Contrat maintenance et vérifications des installations de sécurité ; Décisions de Mme le Maire ; Questions et informations diverses

L'an deux mil dix-huit et le 8 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, Maire.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, M. ALBAGNAC Fabien, M. DOUSSET Jean-Marc, M. DUTHIL Bernard, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. LASJAUNIAS Stéphane, M. MAURY Cyril, Mme NOUAILLES Yvette

Absents excusés : Mme SIRVEN Marie-Martine, Mme HENRAS Marine, Mme LECOUTRE Gisèle, M. MONTEIRO Augustin

Mme SIRVEN Marie-Martine a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique

Mme HENRAS Marine a donné pouvoir à M. POINTELIN Philippe

M. MONTEIRO Augustin a donné pouvoir à Mme RAYNAL Sylvie

En préambule, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :
« **Création d'un poste d'adjoint administratif 17h30/semaine** »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le rajout de cette délibération.

Le Conseil Municipal désigne Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu précédent

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2018, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Conseil Municipal des Enfants du RPI du Plateau de Sauzet

Mme le Maire propose par cette délibération d'inscrire le Conseil Municipal des Enfants du RPI du Plateau de Sauzet comme nouvelle orientation éducative de la commune.

Mme le Maire donne la parole à Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie qui a travaillé sur ce projet afin qu'elle informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la teneur de ce projet éducatif citoyen. Ce dernier a pour ambition de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à la conduite de projet, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen, à faire vivre les valeurs de la République. Le Conseil Municipal des Enfants du RPI du Plateau de Sauzet associera l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, les parents et l'équipe d'animation de l'école Auguste Justin Venries.

Aux côtés des acteurs éducatifs, les maires du RPI du Plateau de Sauzet ainsi que les élus en charge des affaires scolaires apporteront leur soutien aux jeunes élus dans leur démarche citoyenne tout au long du mandat. Un élu référent pour chacune des quatre communes du RPI du Plateau de Sauzet sera désigné en début de mandat afin d'accompagner les enfants dans leurs projets.

Les jeunes élus seront initiés à la démocratie locale et participeront à l'élaboration de projets déclinés de façon territoriale et thématique dans l'intérêt général. Les thèmes retenus sont : *la citoyenneté et les valeurs de la République, l'environnement, la culture et l'histoire du Plateau de Sauzet, la solidarité, le sport et la santé.*

Enfin les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants du RPI du Plateau de Sauzet seront déclinées dans un règlement intérieur annexé.

En conséquence si tel est votre avis, j'ai l'honneur Mesdames et Messieurs, de vous proposer de prendre la délibération suivante :

Article 1 : le Conseil Municipal approuve les nouvelles orientations éducatives du Conseil Municipal des Enfants du RPI du Plateau de Sauzet telles que présentées ci-dessus.

Article 2 : le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants du RPI du Plateau de Sauzet annexé.

Création d'un poste d'adjoint technique 22h/semaine

Mme le Maire rappelle que le poste d'adjoint technique, à 20 heures/semaine, en périscolaire, sera vacant dès le 19/10/2018, suite au départ en retraite pour invalidité de l'agent titulaire le 18/10/2018.

Mme le Maire précise que ce poste nécessite en réalité 22h/semaine (annualisées) au lieu de 20h actuellement, et propose, dans un souci de pérennisation et de titularisation d'un agent remplaçant, de créer un poste d'adjoint technique (C1) à raison de 22 heures/semaine, à partir du 19 octobre 2018.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer le poste d'adjoint technique (C1) à raison de 22 heures/semaine avec annualisation, à partir du 19 octobre 2018 et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Création d'un poste d'adjoint administratif 17h30/semaine

Mme le Maire rappelle que le poste d'adjoint administratif, à 15 heures/semaine, à l'Agence Postale Communale, sera vacant dès le 19/10/2018, suite au départ en retraite pour invalidité de l'agent titulaire le 18/10/2018.

En regard de la convention signée avec le Groupe La Poste qui prévoit une ouverture minimum égale à 60h/mois, Mme le Maire précise que ce poste nécessite un volume horaire de 17h30/semaine au lieu de 15h actuellement (volume qui ne tient pas compte de la 1/2h journalière liée aux opérations d'ouverture et de fermeture du guichet). Mme le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif (C1) à raison de 17h30/semaine, à partir du 19 octobre 2018.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer le poste d'adjoint administratif (C1) à raison de 17 heures 30 par semaine, à partir du 19 octobre 2018 et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

WI-FI public lotois : adhésion Syndicat Lot Numérique et abonnement auprès de QOS Télécom

Le syndicat mixte Lot Numérique a décidé de mettre en place, à l'échelle départementale, une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Lors du comité syndical du 19 juillet 2018, le syndicat a attribué le marché de Wi-Fi public lotois à la société QOS Telecom. Celle-ci fournira et installera les bornes intérieures ou extérieures dans les communes du Lot dès le mois de novembre 2018. Lot Numérique prendra en charge l'investissement initial d'une borne par commune, sous condition que cette dernière s'engage à souscrire un abonnement auprès de la société QOS Télécom pour assurer l'accès au service, l'assistance et la maintenance de la borne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'adhérer au dispositif du syndicat Lot Numérique de déploiement du Wi-Fi public

lotois afin de bénéficier d'une solution uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes ;

- de bénéficier de la fourniture et l'installation d'une borne extérieure qui sera localisée Place du Chaudron 46140 SAUZET ;
- de souscrire auprès de la société QOS Télécom, pour une durée d'au moins 4 ans, un abonnement annuel pour cette borne d'un montant de 315,72 € TTC ;

Résiliation du contrat de maintenance de l'ancienne chaudière fioul à l'école

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'installation de la nouvelle chaufferie à bois est à ce jour effective laquelle a engendré la suppression de l'ancienne chaudière fioul de l'école.

Par conséquent, Mme le Maire propose à l'assemblée de résilier, auprès du prestataire concerné, le contrat de maintenance de l'ancienne chaudière à fioul de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour résilier le contrat de maintenance de l'ancienne chaudière fioul de l'école.

Contrat maintenance et vérifications des installations de sécurité

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la maintenance et la vérification de sécurité des installations des bâtiments communaux, assurées depuis des années par la Société NOE SECURITE représente un coût très élevé pour la collectivité.

Dans le cadre d'une mise en concurrence, plusieurs devis de maintenance et de vérifications ont été demandés à trois professionnels afin d'étudier le meilleur rapport qualité/prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour parvenir à la résiliation du contrat en cours et parallèlement d'étudier la meilleure proposition en vue de la signature d'un nouveau contrat.

Décisions de Mme le Maire :

- **Déclarations d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption**

- 1) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me SENNAC à CASTELNAU-MONTRATIER d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 13/09/2018.

Cette DIA concerne un immeuble non bâti, bien d'une superficie de 2528 m², section C numéros 1167, 1168, 1171, 1172, 1173 et 1174 situé au Foussal 522 Chemin de la Croix Noire à Sauzet.

- 2) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me SEGURA à LUZECH d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 13/09/2018.

Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 3 920 m², section A numéros 785 et 786 situé au lieu-dit Camp grand 656 chemin du Mas de Garrit à Sauzet.

- **Devis gymnase : éclairage**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature d'un devis pour le remplacement d'une partie des rampes d'éclairage défectueuses au gymnase, pour un montant de 1 894.80 € TTC.

- **Réparation des cloches de l'église**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature du devis relatif aux travaux de réparation à effectuer au niveau de l'électrification des cloches et de l'horloge électronique : installation endommagée suite à une surtension. Le montant du devis s'élève à 2.423,10 € TTC. Cette réparation est désormais effective.

Mme le Maire précise que parallèlement une déclaration de dommages a été effectuée auprès de la Cie d'Assurances dont le résultat n'est pas connu à ce jour.

Questions et informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.